

Vous venez de trouver une règle mise en ligne par des collectionneurs qui partagent leur passion et leur collection de jeux de société sur Internet depuis 1998.

Imaginez que vous puissiez accéder, jour et nuit, à cette collection, que vous puissiez ouvrir et utiliser tous ces jeux.

Ce rêve est devenu réalité !

Chantal et François ont créé l'Escale à jeux en 2013. Depuis l'été 2022, Isabelle et Raphaël leur ont succédé. Ils vous accueillent à Sologny (Bourgogne du sud), au cœur du Val Lamartinien, entre Mâcon et Cluny, à une heure de Châlon-sur-Saône ou de Lyon, une heure et demi de Roanne ou Dijon, deux heures de Genève, Grenoble ou Annecy et quatre heures de Paris (deux heures en TGV).

L'Escale à jeux est un ludogîte, réunissant un meublé de tourisme ★★★ modulable de 2 à 15 personnes et une ludothèque de plus de 9000 jeux de société.

Au total, 320 m² pour jouer, ripailler et dormir.

**ESCALE À
JEUX**

escaleajeux.fr

09 72 30 41 42

06 24 69 12 99

escaleajeux@gmail.com



monumento

RÈGLE DU JEU

Le nombre de joueurs peut varier de 2 à 12.

Le jeu est composé de plaques et de cartes portant des photos de monuments et sites de France. Les plaques, au nombre de 12, illustrent des thèmes différents et ont des valeurs variables. Les cartes comportent 120 reproductions photographiques et 12 jokers, marqués M.H.

Le but recherché est évidemment de recouvrir toutes les images de monuments imprimées sur les plaques par les cartes-photos correspondantes, où à défaut par des jokers. Lorsqu'on joue à deux, le gagnant est celui qui a fini de remplir toutes ses plaques. A plus de deux joueurs, on peut convenir que celui qui a rempli le premier une plaque entière a gagné. Dans tous les cas, on compte les points.

La donne :

On procède tout d'abord à la distribution des plaques, une par une, entre les joueurs. Si compte tenu du nombre de joueurs, il reste des plaques après la distribution, ces plaques sont écartées.

On distribue ensuite les cartes-photos et jokers mélangés, dans les proportions suivantes :

- A 2 joueurs : 25 cartes chacun.
- A 3 joueurs : 18 cartes.
- De 4 à 6 joueurs : 12 cartes.
- De 7 à 12 joueurs : 6 cartes.

Les cartes non distribuées constituent le talon fermé.

LE JEU

TALON FERMÉ - TALON OUVERT :

Après avoir placé sur leurs plaques les cartes-photos qui coïncident en image et en valeur, les joueurs possèdent encore quelques cartes qu'ils échangeront contre de nouvelles cartes prises au talon fermé.

A tour de rôle, les joueurs déposent une carte côté recto visible (c'est le talon ouvert) et tirent au talon fermé la carte du dessus, dont l'illustration n'est pas visible. Lorsqu'un joueur peut placer sur une de ses plaques la carte tirée au talon fermé, il a le droit de rejouer, et cela autant de fois qu'il tire une carte utilisable. Il doit à chaque fois payer, en déposant une carte inutile ou un joker, au talon ouvert.

Si la carte rejetée par un joueur intéresse le joueur suivant, celui-ci commence par la prendre et peut ainsi ramasser, sans payer, plusieurs cartes écartées par ses adversaires, à condition de les placer immédiatement sur ses plaques. On peut également prendre un joker dont s'est débarrassé le joueur précédent, si on le place sur une plaque, mais on ne peut en ramasser qu'un seul à chaque tour. Deux jokers successifs dans un talon ouvert bloquent la pioche dans ce talon.

Les joueurs qui se sont servis au talon ouvert conservent le droit de tirer tout de suite après au talon fermé dans les conditions habituelles, c'est-à-dire autant de fois qu'ils peuvent placer les cartes prises et en payant à chaque fois au talon ouvert.

Lorsqu'un joueur n'a plus ni carte ni joker pour payer, on lui distribue à nouveau 5 cartes prises au-dessus du talon fermé (moins si le talon en voie d'épuisement ne comporte plus ce nombre). Le joueur ainsi servi peut placer les bonnes cartes sur ses plaques, mais il perd le droit de jouer jusqu'au tour suivant.

Une fois tirée la dernière carte du talon fermé, on retourne le talon ouvert et l'on continue à se servir.

LES JOKERS :

Les jokers peuvent servir en cours de jeu :

- soit à payer au talon ouvert, pour tirer 2 cartes, au lieu d'une, au talon fermé,
- soit à compléter une plaque. On admet un maximum de 2 jokers par plaque.

Un joker utilisé en remplacement d'une image ne peut être déplacé si l'on tire ultérieurement l'image correspondante. Vers la fin du jeu, on a intérêt à placer ses jokers on à s'en débarrasser, tout joker non utilisé entraînant une pénalité de 20 points.

DÉCOMPTE DES POINTS :

On octroie une prime de 20 points au joueur qui a fini le premier. Chaque joueur marque ensuite le nombre de points correspondant à la valeur des cases-photos qu'il a remplies.

On déduit ensuite du score de chaque joueur la valeur des cartes inutiles qu'il a conservées en main : la valeur de chaque carte est indiquée en bas à droite de l'image. Enfin, si un joueur a gardé un joker non utilisé à la fin du jeu, son score est diminué de 20 points.

N.B. : La valeur indiquée au verso de chaque plaque a été attribuée en fonction du nombre de visiteurs reçus dans les monuments ou sites reproduits.



PHOTOGRAPHIES

Aigues-Mortes : Tour de Constance et remparts - Dpt 30 (Ed. Gaud).
Amiens : Cathédrale - Dpt 80 (Ed. Gaud).
Angers : Cathédrale - Dpt 49 (Ed. Goélette).
Angers : Château - Dpt 49 (C.N.M.H.S. E. Revault).
Angers : Galerie de l'Apocalypse - Dpt 49 (C.N.M.H.S. L. Joubert).
Arc-de-Triomphe : Dpt 75 (C.N.M.H.S. Feuillie).
Aulteribe : Château - Dpt 63 (C.N.M.H.S. L. Joubert).
Avignon : Palais des Papes - Dpt 84 (Ed. Chantal).
Azay-le-Rideau : Château - Dpt 37 (C.N.M.H.S. Feuillie).
Beaulieu-en-Rouergue : Abbaye - Dpt 82 (C.N.M.H.S. E. Revault).
Beauvais : Cathédrale - Dpt 60 (E. Revault).
Beauvais : Site archéologique - Dpt 60 (Ed. Castelet-Delon).
Bec-Hellouin : Abbaye - Dpt 27 (C.N.M.H.S. Feuillie).
Bouges : Château - Dpt 36 (E. Revault).
Bourges Cathédrale - Dpt 18 (Ed. Chantal).
Bourges : Palais Jacques Cœur - Dpt 18 (Ed. Chantal).
Bremontier-Merval : Château - Dpt 76 (E. Revault).
Brou : Eglise - Dpt 01 (C.N.M.H.S.).
Bussy-Rabutin : Château - Dpt 21 (C.N.M.H.S. Gaud).
Carcassonne : Cité - Dpt 11 (Ed. Castelet-Delon).
Carrouges : Château - Dpt 61 (C.N.M.H.S. E. Revault).
Castelnau : Château - Dpt 46 (C.N.M.H.S. Delon).
Chambord : Château - Dpt 41 (Ed. Castelet-Delon).
Champlieu : Site archéologique à Orrouy - Dpt 60 (C.N.M.H.S. A. Lonchamp).
Champs-sur-Marne : Château - Dpt 77 (Ed. Gaud).
Chapelle-Expiatoire : Dpt 75 (C.N.M.H.S. Feuillie).
Charroux : Abbaye - Dpt 86 (C.D. Poitou - Charentes - E. Revault).
Chartres : Cathédrale - Dpt 28 (C.N.M.H.S. E. Revault).
Châteaudeau : Château - Dpt 28 (C.N.M.H.S. E. Revault).
Châteauneuf-en-Auxois : Château - Dpt 21 (Ed. Gaud).
Chaumont-sur-Loire : Château - Dpt 41 (Ed. Castelet-Delon).

Cluny : Abbaye - Dpt 71 (Ed. Gaud).
Les Combarelles : Grotte - Dpt 24 (Ed. Goélette).
Conciergerie : Dpt 75 (Ed. Chantal).
Cocuy : Château - Dpt 02 (C.N.M.H.S. A. Perceval).
Enserune : Site et Musée à Nissan - Dpt 34 (Ed. Castelet-Delon).
Font-de-Gaume : Grotte - Dpt 24 (d'après Capitain-Breuil et Peyrony-Institut de Paléontologie humaine).
Fontainebleau : Château - Dpt 77 (C.N.M.H.S. Feuillie).
Fontevraud : Abbaye - Dpt 49 (C.N.M.H.S. E. Revault).
Fougères-sur-Bièvre : Château - Dpt 41 (Ed. Castelet-Delon).
Fréjus : Cathédrale - Dpt 83 (Ed. Goélette).
Fréjus : Cloître - Dpt 83 (Ed. Goélette).
Gailion : Château - Dpt 27 - D'après un tableau d'Hubert Robert (C.R.D.P. Rouen).
Glanum : Site à St-Rémy-de-Provence - Dpt 13 (Ed. Gaud).
Les Gobelins : Manufacture de tapisseries - Dpt 75 (Ed. Castelet-Delon).
Haut-Kœnigsbourg : Château - Dpt 67 (Ed. Goélette).
Château-d'If : Dpt 13 (Ed. Goélette).
Jumèges : Abbaye - Dpt 76 (Ed. Castelet-Delon).
Kerjean : Château - Dpt 29 (Ed. Castelet-Delon).
Maisons-Lafitte : Château - Dpt 78 (Ed. Gaud).
Martainville : Château - Dpt 76 (C.N.M.H.S. E. Revault).
Montcaret : Site archéologique - Dpt 24 (D.R. d'Aquitaine - M. Sarraute).
Monferrand : Site archéologique - Dpt 11 (D.R. Aude).
Montmajour : Abbaye - Dpt 13 (C.N.M.H.S. Bonnardel).
Mt-St-Michel : Abbaye - Dpt 50 (Ed. Castelet-Delon).
La Motte-Tilly : Château - Dpt 10 (Ed. Gaud).
Niaux : Grotte - Dpt 09 (Ed. Castelet-Delon).
Noiant : Maison de George Sand - Dpt 36 (Ed. Chantal).
Nohic : Abbaye - Dpt 18 (Ed. Chantal).
Notre-Dame-de-Paris : Cathédrale - Dpt 75 (Ed. Chantal).
Notre-Dame-en-Vaux : Cloître à Châlons-sur-

Marne - Dpt 51 (Ed. Castelet-Delon).
Oiron : Château - Dpt 79 (Ed. Castelet-Delon).
Panthéon : Dpt 75 (Ed. Chantal).
Plans et Reliefs : Dpt 75 - Maquette de Villefranche-de-Conflent (Ed. Castelet-Delon).
Pierrefonds : Château - Dpt 60 (Ed. Gaud).
Le Puy : Cathédrale - Dpt 43 (Ed. Gaud).
Le Puy : Cloître - Dpt 43 (C.N.M.H.S. E. Revault).
Rambouillet : Château - Dpt 78 (Ed. Gaud).
Reims : Cathédrale - Dpt 51 (Ed. Chantal).
La Rochelle : Tour St-Nicolas et Tour de la Chaîne - Dpt 17 (Ed. Chantal).
St-Cloud : Parc - Dpt 92 (Documentation Française).
St-Denis : Basilique - Dpt 93 (Ed. Goélette).
St-Vincent-sur-Jard : Maison de Clémenceau - Dpt 85 (Ed. Castelet-Delon).
Ste-Chapelle : Dpt 75 (Ed. Goélette).
Salses-Fort : Dpt 66 (Ed. Castelet-Delon).
Sauve-Majeure : Abbaye - Dpt 33 (Ed. Castelet-Delon).
Silvacane : Abbaye - Dpt 13 (Ed. Gaud).
Tour Solidor : à St-Servan - Dpt 35 (C.N.M.H.S. Feuillie).
Hôtel de Sully : Dpt 75 (C.N.M.H.S. Rabier).
Taicy : Château - Dpt 41 (C.N.M.H.S. Delon).
Tarascon : Château - Dpt 13 (C.N.M.H.S. Chateau).
Tarbes : Maison du Maréchal Foch - Dpt 65 (Véronèse-Diafrance).
Palais du Tau : à Reims - Dpt 51 (Ed. Gaud).
Thornet : Abbaye - Dpt 83 (Ed. Goélette).
Tours : Cathédrale - Dpt 37 (Ed. Goélette).
Tréguier : Maison natale de Renan - Dpt 22 (Ed. Castelet-Delon).
La Turbie : Trophée des Alpes - Dpt 06 (Ed. Goélette).
Versailles : Château - Dpt 78 (Ed. Goélette).
Villeneuve-les-Avignon : Chartreuse - Dpt 30 (Ed. Castelet-Delon).
Villeneuve-les-Avignon : Fort - Dpt 30 (Ed. Castelet-Delon).
Villeneuve-Lembron : Château - Dpt 63 (E. Revault).
Vincennes : Château - Dpt 94 (Ed. Castelet-Delon).
Wimille : Colonne de la Grande-Armée - Dpt 62 (C.R.B.F. Lille).